

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 9 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi 9 décembre 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**,

Étaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Nadine GALLOIS – Sarah CONCHERI – Mélissa COLIN – Laetitia SCHLEGEL – Jacqueline GENAY – Cécile LANA – Marie-Louise HUSSON.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Paul BINDA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Abdulkhak EL OMARI – Jacques BOURGUIGNON – Christian PILLER – Bertrand DANIEL.

Avai(en)t donné procuration :

Madame Nadia DORE à Monsieur Paul BRANDMEYER ;
Madame Magali THOMASSIN à Monsieur Alain COLLET ;
Madame Catherine MANGEOT à Madame Laetitia SCHLEGEL ;
Madame Sandra DEMOUGIN à Madame Evelyne SASSETTI ;
Madame Anne-Marie FARRUDJA à Madame Marie-Louise HUSSON ;
Madame Martine CLAUSSE à Monsieur Bertrand DANIEL.

Monsieur le Maire excuse Madame Jacqueline GENAY qui arrivera au cours de la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Evelyne SASSETTI comme secrétaire.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2015 amène des remarques particulières.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).

1. Décisions modificatives – Budgets Pôle Bergamote – Mirabelle et Crèche les P'tits Mousses

Monsieur Olivier MARTET indique que pour assurer le versement des salaires des agents des budgets Pôle Bergamote – Mirabelle et Crèche les P'tits Mousses en décembre 2015, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 012 – Charges de personnel.

Il précise que le dépassement est minime puisqu'il s'agit de prévoir 2 500 € de crédits supplémentaires sur chaque budget.

Il rappelle succinctement les éléments qui ont conduit à un dépassement de crédits :

- En plus des remplacements que nous mettons régulièrement en place pour pallier les absences du personnel en arrêt maladie, deux congés maternité ont nécessité des remplacements prolongés au cours de l'année 2015 ;



- La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) a été versée deux fois cette année pour l'ensemble des agents. Huit agents en tout étaient concernés par ce dispositif. Il s'agissait de la régularisation de l'année 2014 et du versement de 2015 ;
- Enfin, une nouvelle directrice adjointe de la Crèche les P'tits Mousses, titulaire du grade d'éducateur de jeunes enfants, a été recrutée fin août. Ce poste était précédemment occupé par un agent non-titulaire dont la masse salariale annuelle était inférieure.

La participation de la Commune, en recettes, vient compenser ces charges.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PÔLE BERGAMOTE – MIRABELLE	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Article - Fonction				
012 - Charges de personnel	0 €	2 500 €	0 €	0 €
64138 - 64 – Autres indemnités		2 500 €		
74 - Dotations, subventions et participations	0 €	0 €	0 €	2 500 €
74741 - 64 - Communes membres du GFP				2 500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €
	2 500 €		2 500 €	

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CRECHE LES P'TITS MOUSSES	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Article - Fonction				
012 - Charges de personnel	0 €	2 500 €	0 €	0 €
64111 - 64 - Rémunération principale		2 500 €		
74 - Dotations, subventions et participations	0 €	0 €	0 €	2 500 €
74741 - 64 - Communes membres du GFP				2 500 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	2 500 €	0 €	2 500 €
	2 500 €		2 500 €	

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

- **Adopter** la décision modificative n°1 du budget Bergamote – Mirabelle ;
- **Adopter** la décision modificative n°1 du budget Crèche les P'tits Mousses.

Après explication, le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives des budgets annexes à l'unanimité.

2. Admissions en non-valeur – Budgets Commune et Pôle Bergamote - Mirabelle

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de se prononcer sur deux demandes d'admission en non-valeur présentées par le Comptable public :

- Créance admise en non-valeur pour un montant total de 125,92 € pour le motif suivant : poursuite sans effet.

Titre du budget Commune relatif à des frais de location de salle de 2009 :

- T-985/2009.

- Créances admises en non-valeur pour un montant total de 131,33 € pour les motifs suivants : poursuite sans effet et reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

Titres du budget Pôle Bergamote-Mirabelle relatif à des frais de garde de 2010 :

- R-1111-58/2010 ;
- R-1212-48/2010 ;
- R-7-135/2010 ;
- R-1010-8/2010.

Monsieur Jacques BOURGUIGNON demande si une augmentation des demandes au niveau de CCAS a été observée. Madame Sarah CONCHERI indique que les demandes sont stables par rapport à l'année dernière. Elle précise même que 1500 € de tickets repas restent encore inutilisés à ce jour sur le budget 2015.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

- **Admettre** en non-valeur les créances ci-dessus.

Après explication, le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances ci-dessus à l'unanimité.

3. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de la Dotation Transitoire 2015

Monsieur Olivier MARTET rappelle que, dans le cadre du budget 2015, une subvention du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle de 24177 € a été inscrite en recettes d'investissement au titre de la Dotation Transitoire 2015.

Le taux de financement de cette subvention est de 70 % d'une dépense d'investissement dans la limite de la dotation notifiée.

Il convient de mobiliser cette recette sur un ou plusieurs projets. Monsieur le Maire propose de flécher ces crédits sur l'ensemble des dépenses du chapitre 21 – Immobilisations corporelles, travaux en régie compris, en dehors du mobilier prévu au niveau de la salle de restauration périscolaire et de l'article 2132 – Immeubles de rapport.



Monsieur le Maire présente le plan de financement.

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	87 500 €	Conseil Départemental 54 – Dotation transitoire	24 177 €
Travaux en régie	15 000 €	Commune	78 323 €
TOTAL =	102 500 €	TOTAL =	102 500 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

- **L'autoriser** à présenter un dossier de subvention au CD 54 dans le cadre de la Dotation Transitoire 2015 ;
- **L'autoriser** à signer tout document s'y rapportant.

Après explication, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental 54 dans le cadre de la Dotation Transitoire 2015 à l'unanimité.

Sur un autre sujet, Monsieur Jacques BOURGUIGNON demande si la Commune a bien sollicité l'aide relative aux rythmes scolaires pour l'année scolaire 2015-2016. Monsieur le Maire indique que le Projet EDducatif Territorial (PEDT) vient d'être signé et que la demande de financement a été effectuée dans ce cadre.

Monsieur Jacques BOURGUIGNON demande également si la Commune est éligible à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Dans ce cadre il pense qu'il faille délibérer au sujet du kilométrage de voirie pour bénéficier d'une aide supplémentaire à partir de 2016. Monsieur Olivier FREARD indique que la Commune est éligible à la DSR. Il confirme que le kilométrage de voirie est une donnée prise en compte dans le calcul des dotations versées par l'Etat. Ce travail de recensement de la voirie, précédemment réalisé par la Direction Départementale des Territoires (DDT), incombe désormais à la Commune. Monsieur Olivier FREARD précise qu'aucune délibération n'est pas à prendre dans l'immédiat. Un travail important a été mené l'année dernière par Monsieur Hervé LAHEURTE et une délibération a été prise en Conseil Municipal courant 2014 pour réintégrer dans le domaine public un certain nombre de parcelles. Un travail de pointage pour distinguer les parcelles de voirie des parcelles d'espace vert est actuellement en cours. Il précise également que nous sommes toujours en attente du dernier état de la DDT pour finaliser le dossier.

4. Ouvertures et fermetures de postes dans le cadre de la réorganisation du Pôle Hygiène et Propreté et du Pôle Jeunesse

Pôle Hygiène et Propreté

Monsieur Olivier MARTET indique qu'un adjoint technique de 2^{ème} classe – 35/35^{ème}, travaillant au sein du Pôle Hygiène et Propreté, part à la retraite au 1^{er} janvier 2016. Il précise que cet agent n'est intervenu qu'à raison de 17h30 hebdomadaires cette année, notamment dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique.

Il indique qu'une réflexion est menée actuellement pour faire intervenir les agents du Pôle Jeunesse au niveau du transport scolaire à la place des agents du Pôle Hygiène et Propreté. 18h d'interventions hebdomadaires sont nécessaires pour encadrer ce temps.



Considérant que le temps de travail nécessaire à l'encadrement du transport scolaire correspond à la durée de travail effectif de l'agent prochainement à la retraite ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

- **Fermer** un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe – 35/35^{ème}.

Pôle Jeunesse

Monsieur Olivier MARTET rappelle que trois agents, embauchés en Emploi d'Avenir (30/35^{ème}) ont démissionné en cours d'année.

Du fait de la tarification mise en place au niveau des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), une baisse des effectifs était à prévoir; il n'était donc pas envisagé de remplacer ces agents immédiatement.

Après stabilisation des effectifs de la rentrée 2015-2016, ces derniers sont équivalents à l'année scolaire 2014-2015. Il est donc nécessaire de remplacer en partie ces postes, notamment sur le temps du TAP et du temps de restauration périscolaire.

Considérant le besoin réel de la Commune au niveau du Pôle jeunesse et du transport scolaire ;

Considérant que l'organisation et le financement des TAP ne sont pas définis pour l'année scolaire 2016-2017 et donc la difficulté à se projeter sur des emplois permanents d'agents titulaires ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

- **Fermer** un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe – 8/35^{ème} et **ouvrir** un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe – 15/35^{ème} ;
- **Fermer** trois postes Emploi Avenir – 30/35^{ème} ;
- **Ouvrir** trois postes CUI – 20/35^{ème}.

Après explication, le Conseil Municipal valide les modifications du tableau des effectifs proposées à partir du 4 janvier 2016 à l'unanimité.

5. Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Val-de-Meurthe

Monsieur Alain COLLET rappelle que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales a créé une obligation pour les intercommunalités en matière de mutualisation sur leur territoire : un rapport sur les mutualisations de services entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Cet outil doit comporter un projet de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Les textes posent le principe d'un suivi régulier des projets qui y sont attachés, à l'occasion de la préparation budgétaire annuelle, de façon à garantir la continuité et la dynamique du processus.

La Communauté de Communes du Val-de-Meurthe (CCVM) nous a transmis le document prospectif joint en annexe pour avis. Le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour se prononcer.

Monsieur Jacques BOURGUIGNON déplore le manque de temps pour débattre du sujet de la mutualisation. De plus, il indique qu'ils n'ont pas été destinataires des estimations financières



réalisées par les services fiscaux en cas de fusion des trois intercommunalités du Bayonnais, de la Mortagne et du Val-de-Meurthe. Monsieur le Maire indique que le schéma de mutualisation proposé est avant tout un bilan de ce qui a déjà été réalisé et qu'il s'agit d'un document prospectif sur les futures possibilités de mutualisation. Il précise que les documents financiers seront transmis prochainement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour :

- **Approuver** le projet de schéma de mutualisation proposé par la CCVM.

Après explication, le Conseil Municipal valide le projet de schéma de mutualisation de la CCVM à l'unanimité des votants (6 abstentions).

6. Informations et questions diverses

SIVU de la Zone des Sables :

Monsieur le Maire fait un point succinct sur les travaux à l'étude ou en cours au niveau de la ZAC des Sables. Les travaux en cours concernent l'implantation des Transports Antoine.

Deux projets sont à l'étude :

- extension NDD Norbert Dentressangle XPO Logistics ;
- cession en cours MLT (Martin Lorraine Technologies).

La réfection de la route des Sables a été finalisée récemment.

Syndicat Intercommunal de gestion de l'aérodrome Lunéville – Chanteheux – Croismare :

Monsieur Paul BINDA fait un point concernant le syndicat qui gère l'aérodrome de Lunéville – Chanteheux – Croismare. Il rappelle que neuf communes sont membres du syndicat.

Il dispose d'un budget de fonctionnement de 17000 € pour assurer notamment l'entretien des deux pistes et l'assurance des installations. Les recettes sont assurées pour près de la moitié par les subventions des différentes communes (8000 € en tout) dont près de 1000 € de la part de Blainville-sur-l'Eau. Les prestations financent le reste des charges.

Initialement prévu pour le fret de marchandises, l'aérodrome est, aujourd'hui, exclusivement utilisé dans un cadre de loisirs.

Accueil des réfugiés :

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les échanges présents sur les réseaux sociaux. Il déplore la teneur des propos concernant l'accueil des réfugiés surtout dans le contexte national actuel.

Madame Sarah CONCHERI souhaite nuancer ces échanges. En effet, suite à une réunion d'information en préfecture, un point complet a été fait concernant l'accueil des réfugiés lors du Conseil Municipal en date 22 septembre 2015. Pendant cette séance, il a été clairement évoqué qu'il s'agissait de réfugiés politiques qui ont fui les conflits armés dans leur pays. Un article de presse a été publié dans l'Est Républicain à ce sujet, ainsi qu'un éditorial dans le Blainvillois. De plus, des informations ont été transmises lors d'un Conseil d'Administration du CCAS. Par discrétion pour les familles qui ont vécu des situations terribles, il était essentiel de ne pas communiquer outre mesure. Madame Sarah CONCHERI tient à préciser que ni la Commune, ni le CCAS n'ont été sollicités à ce sujet pour obtenir des informations complémentaires.

Concernant le fait que les familles accueillies ne soient pas accompagnées, Madame Sarah CONCHERI évoque tout le travail mis en place en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux de l'ARS. Les élus du CCAS rencontrent tous les deux ou trois jours les familles pour faire le point. De plus, un accompagnement est effectué pour leur permettre de réaliser les



courses au supermarché, de se rendre chez le médecin ou chez le pharmacien etc. En cas de difficulté, un administré s'est même proposé pour effectuer le rôle d'interprète.

Elle rappelle que la première famille n'est arrivée que depuis le 20 octobre. Depuis deux semaines, leurs deux filles ont été scolarisées. Une visite de l'école, une rencontre auprès des enseignants et des accompagnateurs du bus ont été mises en place en amont.

Une enquête de voisinage a même été réalisée pour s'assurer de la bonne intégration des familles.

Monsieur Jacques BOURGUIGNON rappelle leur accord pour l'accueil des réfugiés mais indique que les blainvillois ne l'ont pas forcément bien perçu et pour ces raisons, il déplore la discrétion mise en place à ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'au regard des événements du 13 novembre, il s'agissait également d'une mesure de protection pour les familles. A partir du moment où l'ensemble des élus paraissait en accord sur cette question, il était pertinent de ne pas stigmatiser ces familles.

Madame Sarah CONCHERI rappelle quelques données financières. Chaque famille perçoit actuellement une aide de l'Etat de 150 € par mois et par adulte le temps que se mette en place le RSA. Ensuite, elle précise que 92 €, au titre des frais de participation au logement, seront prélevés mensuellement.

Enfin, Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Mesdames Sarah CONCHERI, Evelyne SASSETTI et Magali THOMASSIN qui se sont énormément investies et qui œuvrent quotidiennement auprès des familles pour les accompagner et permettre leur intégration au sein de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce Conseil Municipal.

